

Dijon, le 4 janvier 2011

CONVOCATION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue de Bourgogne se réunira

Samedi 4 février 2012 à 9 heures (*)

à l'Hôtel des Sociétés, situé 5 Place Laprêvôte à Chenove (près de Dijon).

Ordre du jour :

- * Accueil des délégués de clubs et **enregistrement des pouvoirs de 9h à 10h,**
- * **Réunion des Commissions de 9h30 à 10h15,**
- * **Ouverture de l'Assemblée Générale à 10h30,**
- * Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 12 février 2011 (*),
- * Rapport moral du Président,
- * Rapport du Secrétaire,
- * Rapport du Trésorier et approbation des comptes 2011,
- * Budget prévisionnel 2012,
- * Rapports des Présidents de Commissions de la Ligue,
- * Temps de parole des Présidents de CODEP.

REPRESENTATION DES CLUBS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

[Vous trouverez ci-joint le mandant nécessaire pour voter ou vous faire représenter.](#)

[Merci de le remplir avant l'AG : il vous sera demandé lors de l'enregistrement des pouvoirs.](#)

Nous vous rappelons que :

- Seuls les Clubs ayant réglé leur **affiliation nationale 2012** pourront prendre part aux scrutins et participer aux débats.
- Les Clubs nouvellement affiliés peuvent assister à l'Assemblée Générale, mais à titre d'observateurs.
- Les Présidents de Clubs sont délégués de droit, à condition qu'ils soient titulaires de la licence fédérale, majeurs et jouissant de leurs droits civiques et politiques.
- Ils peuvent donner délégation par mandat à un membre de leur association jouissant des mêmes qualités, **en portant obligatoirement la mention "Bon pour pouvoir", suivie de leur signature et du cachet du Club.**
- Ils peuvent par ailleurs donner leur pouvoir au délégué d'une autre association si ce dernier remplit les précédentes conditions.
- Par contre, ce délégué ne peut en aucun cas procéder à une deuxième délégation.
- Les représentants (Présidents ou Délégués) devront présenter, afin d'obtenir leurs bulletins de vote, **leur mandat de Délégué Officiel ou leur pouvoir et leur licence 2012** au secrétariat de l'Assemblée Générale,
- **Le nombre de pouvoirs est limité à cinq par représentant** (conformément aux Statuts).

(*) *Date fixée par décision du Comité Directeur du 21 décembre 2011.*

(**) *A consulter sur le site du RABA / Document transmis lors du 2^{ème} envoi.*

ANNUAIRE DE LA LIGUE DE BOURGOGNE

L'annuaire de la Ligue de Bourgogne – version décembre 2011 a été envoyé par mel à tous les clubs et présidents de club, ainsi qu'aux présidents de CODEP et responsables de commissions départementales.

Merci de transmettre dès que possible au secrétariat de la Ligue toutes les modifications de coordonnées.

Avec nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2012.

p. / le Président
la Secrétaire,
Myriam ZIANE

A l'issue de l'Assemblée Générale, un apéritif sera offert par la Ligue de Bourgogne.

Il est ensuite proposé de déjeuner ensemble (voir menu ci-joint) : vous pouvez vous inscrire dès maintenant auprès du secrétariat par mel (inscription close au 31 janvier 2012 – pas d'inscription le jour de l'AG).

Pièces jointes : pouvoir,
menu du déjeuner